



Le prix de l'eau toujours le moins élevé

L'Auvergne affiche toujours le prix de l'eau le moins élevé de métropole en raison notamment d'une eau de meilleure qualité et du faible coût de l'assainissement. La consommation d'eau est à l'économie partout en France, en Auvergne aussi les robinets ont été mieux fermés, mais plutôt moins fort que dans la plupart des autres régions.

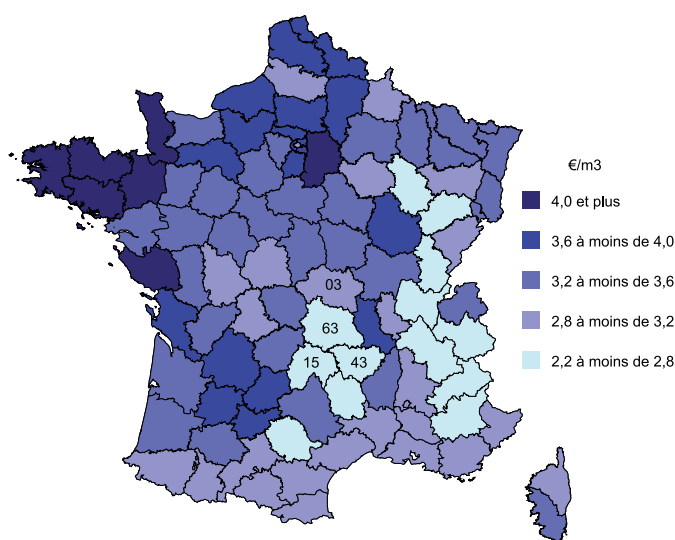
En 2008, dans les communes auvergnates dotées d'un service d'assainissement collectif, le prix TTC du m³ d'eau est, en moyenne, de 2,76 €. Malgré une augmentation de 15,6 % sur les quatre dernières années, soit + 3,7 % par an, l'Auvergne peut encore se targuer d'être la région métropolitaine la moins chère en 2008, inférieure de 0,63 € à la moyenne nationale et de 1,39 € au prix pratiqué en Bretagne, région où le coût de l'eau est le plus élevé de France.

Ce prix régional moyen, relativement faible, cache de profondes disparités : le tarif le plus bas n'est que de 0,86 €/m³ (eau et assainissement compris) et le plus élevé atteint 4,59 €. Le Cantal se classe à la troisième place des départements de métropole les moins chers, juste après les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. La Haute-Loire et le Puy-de-Dôme se retrouvent dans les douze premiers rangs et l'Allier au tiers du classement.

Depuis dix ans, l'écart de prix entre l'Auvergne et la moyenne nationale se maintient en valeur absolue. La hausse de prix sur cette période est quasiment identique, autour de 0,77 €. Cependant les deux volets de la facture d'eau ont évolué de manière différente. En Auvergne, le prix de l'eau et celui de l'assainissement ont subi des hausses très comparables, + 0,38 € et + 0,39 € respectivement. En revanche, sur

Prix TTC de l'eau par département en 2008

(dans les communes avec assainissement collectif)



Evolution 2008/2004

Allier 03	Cantal 15	Haute-Loire 43	Puy-de-Dôme 63	Auvergne	France (yc Outre-Mer)
3,08 €	2,48 €	2,60 €	2,72 €	2,76 €	3,39 €
(+ 18,5 %)	(+ 14,6 %)	(+ 13,1 %)	(+ 15,5 %)	(+ 15,6 %)	(+ 13,8 %)

Sources : SOeS - SSP, Enquêtes eau 2004 et 2008 et INSEE, Recensement de la Population

La facture d'eau : une addition de deux services

Le prix de l'eau résulte de la facturation de deux services, celui de l'eau potable (production et distribution de l'eau) et celui de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées).

Pour une facture type de 120 m³, les Auvergnats ont, en moyenne, payé leur abonnement 46 €, en progression de 9,5 % par rapport à 2004. En France il atteint 61 €, enregistrant une évolution de + 15 %. Les taxes, notamment les redevances pollutions, augmentent de 20 % pour se fixer à 45 €, soit 18 € de moins qu'en France. La partie variable représente 72 % de la facture régionale, une proportion légèrement plus importante que sur l'ensemble du territoire (69 %). Avec un montant de 240 € cette composante de la facturation, proportionnelle à la consommation, reste cependant inférieure à celle observée nationalement (282 €).

l'ensemble du territoire les deux tiers de l'évolution du prix de l'eau sur la décennie sont imputables à l'assainissement (+ 0,50 €). Ainsi, la composante assainissement de la facture auvergnate est inférieure de 0,52 € à la moyenne nationale, celle de l'eau potable de seulement 0,11 €.

Facture d'eau parmi les plus légères

En Auvergne la facture domestique d'eau atteint 219 millions d'€ en 2008, 19 millions de plus qu'en 2004. Les Auvergnats payent 1,9 % du total national alors qu'ils représentent 2,1 % de la population française.

Pour un usage domestique la facture se monte ainsi à 163 € par an et par habitant, inférieure de 19 € à la facture moyenne nationale. Malgré une consommation d'eau par habitant supérieure au comportement moyen des Français, l'Auvergne fait toujours partie des régions où la facture est la moins élevée. Elle se classe à la septième place des régions de métropole et derrière trois départements d'Outre-Mer.

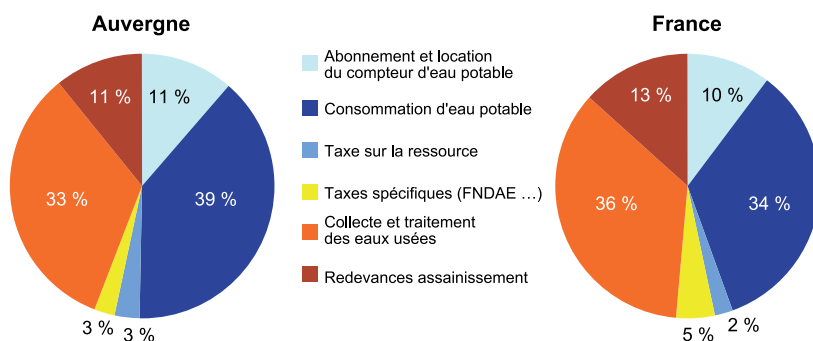
Une économie d'eau plus tiède en Auvergne

Comme partout en France, la consommation d'eau a diminué dans la région depuis 2004. L'Auvergne ne fait cependant pas partie des très bons élèves. L'ensemble des volumes facturés, 88 millions de m³, n'a diminué que de 3 % entre 2004 et 2008, contre 5 % en France. Pour le seul usage domestique, la consommation d'eau par habitant, 164 litres par jour, a diminué de 6,5 % (contre - 8,5 % en France). L'écart avec la France se creuse encore un peu et atteint maintenant 13 litres par jour et par habitant (10 litres en 2004).

Avec une consommation totale (y compris compteurs industriels) de 181 litres par habitant et par jour, l'Auvergne dépasse de 6 litres la moyenne nationale et se classe ainsi entre Midi-Pyrénées (182 litres)

La facture d'eau : l'addition de plusieurs services

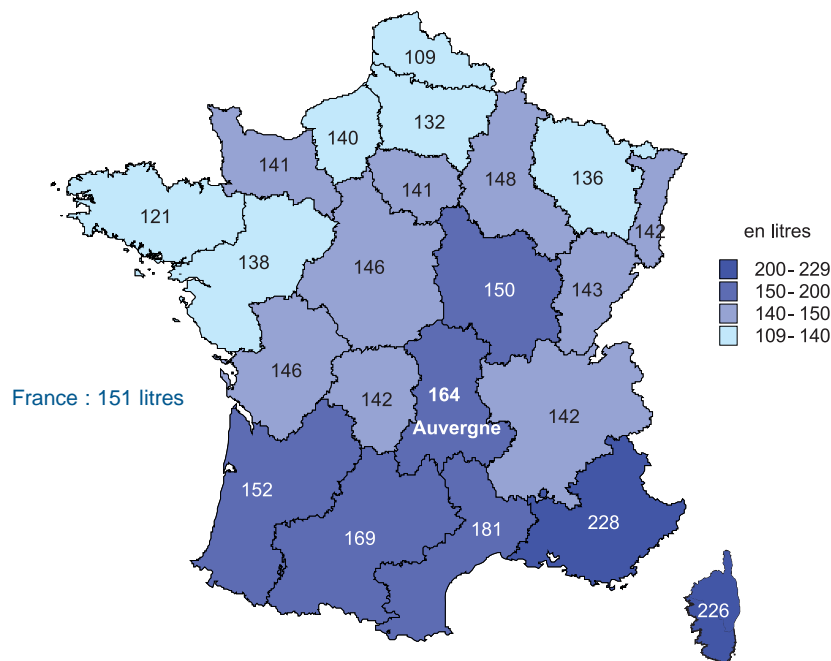
L'eau potable représente plus de la moitié de la facture en Auvergne. En France c'est l'assainissement.



Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

Consommation domestique d'eau par habitant et par jour en 2008

Données régionales



Sources : SOeS - SSP, Enquêtes eau 2004 et 2008 et INSEE, Recensement de la Population

et l'Aquitaine (176 litres), parmi les régions de métropole les plus grosses consommatrices, juste après les trois régions méridionales, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Languedoc-Roussillon. Dans ces zones la fréquentation touristique est le principal facteur explicatif car la consommation totale domestique facturée est rapportée à la seule population résidente. En Auvergne, le prix de l'eau, jusqu'alors modéré, n'incite sans doute pas à l'économie. De plus, les éleveurs de bovins auvergnats utilisent plus qu'ailleurs l'eau du réseau pour abreuver leur troupeau. Ainsi, 60 % des bâtiments bovins de la région sont alimentés

par le réseau, contre à peine la moitié en France.

Une eau surtout d'origine souterraine

L'eau potable est d'origine souterraine dans quasiment neuf communes sur dix dans la région et dessert huit Auvergnats sur dix. Sur l'ensemble du territoire seul une grosse moitié (53 %) de Français peut en profiter.

Dans les départements de la région, l'Allier se démarque avec une part relativement faible (59 %) de sa population alimentée par une eau souterraine. A l'inverse, 91 % de la

population du Puy-de-Dôme en bénéficiant.

L'eau d'origine souterraine nécessite peu de traitements pour la "potabiliser" et, de ce fait, est moins onéreuse. Les interventions associant des techniques dites complexes, réservées principalement aux eaux de surface, sont mises en œuvre par des grandes communes ou par des structures intercommunales. Dans la région plus de sept habitants sur dix boivent une eau peu ou pas traitée, en France c'est seulement deux sur dix.

La complexité des traitements participe à la détermination du prix. En Auvergne, le prix moyen de l'eau potable (hors assainissement) revient à 1,40 €/m³ lorsque la commune est alimentée par des eaux souterraines, contre 1,91 €/m³ pour l'eau superficielle. En France, les eaux de surface ou mixtes sont un peu moins chères qu'en Auvergne, bénéficiant peut être d'économies d'échelles liées à l'importance des volumes traités.

Un long parcours... en voie de restauration

Pour desservir chaque logement le réseau de distribution d'eau potable court sur 39 026 km dans la région. En moyenne il faut compter 59 m par abonné, soit 22 m de plus qu'en moyenne nationale. Seules deux régions, le Limousin et Midi-Pyrénées

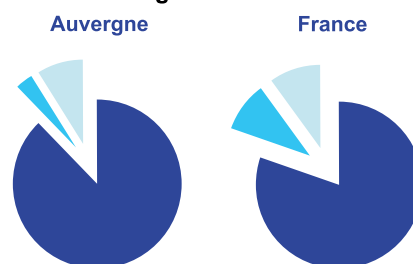
affichent de plus grandes longueurs par abonné. L'habitat rural épars ou montagnard étire les distances des réseaux.

Chaque année, entre 2006 et 2008, les communes de la région ont remplacé ou étendu près de 300 km de conduites d'eau potable. Au total, les interventions ont porté sur 44 cm par abonné et par an, un peu plus qu'en moyenne nationale (36 cm).

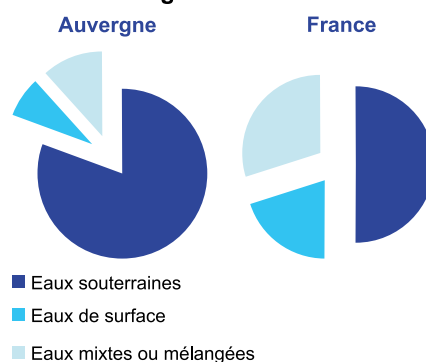
Le taux annuel de renouvellement est bas (0,8 % du réseau), inférieur à la moyenne nationale (1 %). Le Puy-de-Dôme est le département de France qui affiche le taux le plus bas (0,3 %). A l'opposé, la Haute-Loire se classe parmi ceux qui ont pratiqué le plus d'interventions avec un taux de 1,3 %. Pour les trois années suivantes, de 2009 à 2011, encore six communes sur dix ont déclaré avoir d'autres conduites à remplacer, de l'ordre de 210 km chaque année. La Haute-Loire devrait lever le pied avec des projets deux fois et demi moins importants que pour la période précédente. Le Cantal, en revanche, revoit ses interventions à la hausse, de 17 km par an à 63, presque exclusivement dans les petites communes de moins de 400 habitants.

L'Auvergne compte un nombre important de réservoirs, 1 pour 390 abonnés contre 1 pour 1 000 en France. Les interventions sont donc potentiellement plus nombreuses. De plus, près de 13 % de la capa-

Répartition des communes selon l'origine de l'eau en 2008



Répartition des volumes facturés selon l'origine de l'eau en 2008



Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

cité des réservoirs est à restaurer contre 7 % en France.

Sur les 123 millions de m³ mis en distribution dans la région, un cinquième n'arrive pas à destination pour cause de fuites ou d'infiltrations sur le réseau. Cependant, rapporté à la longueur des conduites, la région perd 1,9 m³ par km et par jour, contre 3,6 en moyenne nationale. L'indice linéaire de fuite place l'Auvergne dans le classement de tête, à la sixième place.

Le service d'eau potable est d'abord intercommunal ...

Dans plus de sept communes auvergnates sur dix, le service d'eau potable est assuré en intercommunalité. Cette organisation concerne plus de six Auvergnats sur dix, davantage qu'en 2004 (55 %). En France, l'intercommunalité du service d'eau potable est encore plus présente, elle regroupe les trois quarts des communes pour desservir 69 % de la population.

Dans la région, les communes des deux départements les plus urbains, l'Allier (95 %) et le Puy-de-Dôme (81 %) ont largement fait le choix de ce type d'organisation.

Organisation et gestion du service public de l'eau et de l'assainissement collectif

Le service public de l'eau comprend quatre activités : la production et la distribution d'eau potable, la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration avant leur rejet.

Ces quatre activités ne sont pas présentes sur toutes les communes et elles peuvent être organisées et gérées de façon indépendante les unes des autres, selon le choix de la commune. Quand le cadre communal s'avère trop étroit ou inadapté, plusieurs communes se regroupent pour mettre en place un service commun. On parle alors d'organisation intercommunale généralement sous forme de syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) ou multiple (SIVOM), mais les communautés de communes ou d'agglomérations prennent de plus en plus d'importance.

Quel que soit le mode d'organisation choisi, la gestion du service de l'eau peut être directe et publique (régie) ou confiée à une entreprise privée (délégation). Le mode de gestion peut être différent pour chacune des quatre activités. Il existe également des gestions mixtes qui allient public et privé pour chacune des quatre fonctions.

Pour autant, l'intercommunalité est moins représentative en termes de population et concerne 70 % des habitants de l'Allier et à peine 53 % de ceux du Puy-de-Dôme. En effet, plus les agglomérations sont importantes plus elles disposent de moyens en personnel et financier pour assurer seules l'organisation du service d'eau potable.

Inversement en Haute-Loire, seulement 58 % des communes sont en intercommunalité, mais représentent 73 % de la population. Beaucoup de communes isolées assurent elles-mêmes la desserte en eau mais cela concerne peu d'habitants.

... et géré en régie

En Auvergne, 61 % des communes conservent le service de l'eau potable en régie. Ce mode de gestion perd cependant du terrain et recule de dix points entre 2004 et 2008.

Sur l'ensemble du territoire national ce n'est pas le premier choix de gestion, 48 % des communes seulement l'ont adopté, mais il a progressé de trois points au cours de ces quatre années. La gestion publique de l'eau concerne 62 % des Auvergnats, mais pas plus de 30 % de l'ensemble de la population française.

Dans une organisation communale, une très grande majorité des communes assurent elles-mêmes la gestion du service d'eau potable en Auvergne (67 %) comme en France (75 %). Quand elles sont regroupées en intercommunalité, les communes gèrent encore majoritairement (59 %) le service de l'eau en Auvergne, mais elles sont minoritaires au plan national (38%).

Le choix de la régie est cependant très contrasté selon les départements. Dans les communes de l'Allier et du Cantal, le service de l'eau assuré en régie fait quasiment l'unanimité. A l'opposé, dans le Puy-

Remarque : Le traitement des eaux usées est devenu une obligation depuis le 31 décembre 2005 quelle que soit la taille de la commune

Répartition en % des communes selon l'organisation et la gestion Service d'eau potable						
	Organisation communale		Organisation intercommunale		Ensemble	
	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte
Allier	79,5	20,5	99,7	0,3	98,7	1,3
Cantal	90,6	9,4	100,0	0	94,4	5,6
Haute-Loire	17,9	82,1	37,8	62,2	29,4	70,6
Puy-de-Dôme	85,6	14,4	22,9	77,1	34,6	65,4
Auvergne	67,1	32,9	58,8	41,2	61,1	38,9
France	74,6	25,4	38,3	61,7	47,5*	52,4*

* - Total non égal à 100 % : une vingtaine de communes en France n'offrant aucun service.

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

de-Dôme, où la plupart des communes sont en organisation intercommunale, cette gestion est le plus souvent déléguée à un prestataire. En Haute-Loire la tendance s'est inversée passant d'une gestion majoritairement en régie en 2004, à une prédominance de la délégation de service en 2008.

Assainissement : l'effort se poursuit

En Auvergne, une grande majorité de communes (84 %) possède un réseau d'assainissement, une proportion plus élevée qu'en France (68 %). Les quelque 200 communes qui n'offrent pas ce service regroupent moins de 3 % de la population régionale. En France c'est 5 % de la population qui est dans ce cas.

Le réseau régional d'assainissement mesure 13 800 km, l'équivalent de 21 m par abonné, contre 16 m en France. L'effort de modernisation consenti entre 2001 et 2004 ne s'est pas poursuivi sur la période récente. Les 660 km de tuyaux renouvelés ou destinés à l'extension des réseaux ne représentent pas plus de 30 % des travaux précédents. Cependant, compte tenu de la longueur des conduites en Auvergne, c'est presque 5 % du réseau qui a été modifié, plus qu'en France (3 %).

La séparation des eaux pluviales et des eaux usées est toujours moins bien réalisée en Auvergne qu'en France. Ainsi, un tiers du réseau reste unitaire, une proportion certes plus faible qu'en 2004 (38 %) mais

L'assainissement en quelques chiffres		
	Auvergne	France
Existence d'un réseau collectif (en % de commune)	84 %	68 %
Population non desservie (en %)	3 %	5 %
Logements non raccordés (en %)	26 %	18 %
Logements dotés d'assainissement autonome (en %)	20 %	16 %
Logements sans aucun assainissement (en %)	6 %	2 %
Part du réseau renouvelé ou créé entre 2006 et 2008 (en %)	5 %	3 %
Présence de plans de réseau mis à jour (% de communes ayant un service d'assainissement)	54 %	79 %
Existence d'un plan de renouvellement (% de communes ayant un service d'assainissement)	19 %	35 %
Existence d'un programme d'entretien (% de communes ayant un service d'assainissement)	49 %	68 %

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

encore bien supérieure à la situation nationale (25 %).

La connaissance du réseau au travers de plans mis à jour reste insuffisante dans la région. De même, l'existence d'un programme de surveillance pour l'entretien du réseau et la prévention des fuites est moins présente dans les communes auvergnates que sur l'ensemble du territoire.

L'assainissement collectif auvergnat présente encore de nombreux points noirs. Ainsi, les rejets de 18 500 logements raccordés au réseau ne sont pas traités en station d'épuration et la jonction de 8 000 logements raccordables n'est pas encore effectuée. Les communes maintiennent un programme d'amélioration soutenu pour les trois ans à venir, le renouvellement ou l'extension de 440 km de réseau sont d'ores et déjà prévus.

L'assainissement sous contrôle communal

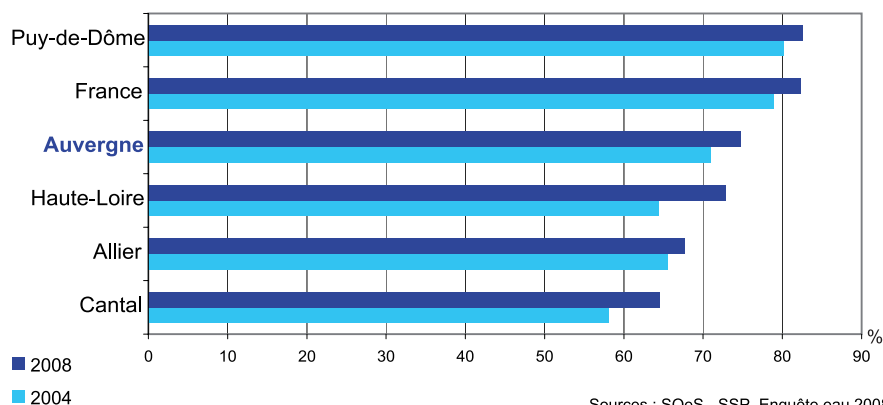
Contrairement au service d'eau potable, l'assainissement reste majoritairement dans une organisation communale. Dans la région, parmi les communes qui ont développé un assainissement collectif, huit sur dix exercent cette compétence en direct. En France la situation est plus nuancée avec 55 % de communes autonomes pour ce service. Cependant ce sont généralement de petites communes qui regroupent 38 % des logements desservis en Auvergne et 26 % en France.

La gestion en régie est largement plébiscitée dans une organisation communale par 91 % des communes auvergnates et 79 % de l'ensemble national. En mode intercommunal, la moitié des communes seulement ont adopté une gestion directe.

Dans la région, le Puy-de-Dôme se distingue par la plus forte part de regroupements de communes pour assurer le service d'assainisse-

Part des logements raccordés à une station d'épuration

La situation s'est améliorée en 4 ans



ment. Les communes de Haute-Loire tendent aussi à davantage se rassembler qu'en 2004. Pour autant la population concernée est la moins représentée de la région.

La gestion en régie reste le choix dominant des communes quel que soit le département.

Le contrôle de l'assainissement individuel se met en place

Même équipée, une commune n'a pas toujours la possibilité de desservir la totalité de son territoire. Aussi, plus de 26 % des logements auvergnats ne sont-ils pas raccordés à un réseau collectif, une part plus forte qu'au plan national (18 %). Ces logements sont le plus souvent situés en zone rurale : 40 % des logements non desservis par l'assainissement collectif appartiennent à des communes de moins de 400 habitants et 90 % à des

communes de moins de 3 500 habitants.

De fait, trois ans après l'échéance de l'obligation de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC), 94 % des communes auvergnates en ont décidé l'organisation et la gestion, une part plus élevée que sur l'ensemble du territoire national (76 %). Elles ont largement rattrapé leur retard par rapport à la situation de 2004 où 15 % des communes seulement s'occupaient de l'assainissement non collectif, contre 29 % en France.

En 2008, à l'inverse de l'assainissement collectif, l'organisation en matière d'ANC (assainissement non collectif) est principalement intercommunale. Les trois quarts des communes de la région ont, en effet, opté pour un regroupement, elles sont encore plus largement

Répartition en % des communes selon le mode de gestion Assainissement

	Organisation communale		Organisation intercommunale		Ensemble	
	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte
Allier	98,1	1,9	97,0	3,0	97,9	2,1
Cantal	100,0	0	100,0	0	100,0	0
Haute-Loire	93,3	6,7	28,2	71,8	80,8	19,2
Puy-de-Dôme	77,3	22,7	41,1	58,9	67,6	32,4
Auvergne	91,0	9,0	55,0	45,0	84,2	15,8
France	78,5	21,5	50,3	49,7	65,7	34,3

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

majoritaires en France (87 %). La commune garde cependant la gestion de l'ANC dans 66 % des cas en Auvergne et 81 % sur l'ensemble du territoire national. La création d'un service pour l'as-

sainissement non collectif n'est actée que pour 73 % des communes dans la région et 69 % en France. Parmi celles-ci, huit sur dix en Auvergne ont commencé leur mission de contrôle des installations

individuelles fin 2008, elles sont plus de neuf sur dix en France. ■

Dominique Boilon

Des écarts de prix selon les modes d'organisation et de gestion

Les tarifs du service public de l'eau dépendent directement du volume des investissements réalisés et des dépenses indispensables au fonctionnement et à la maintenance des ouvrages. Au fil des années, l'organisation des services de l'eau est devenue de plus en plus complexe. Pour sécuriser l'approvisionnement en eau, les communes se sont associées dans des structures intercommunales au sein desquelles il est possible de diversifier la ressource en eau, de réaliser des interconnexions de réseaux et de mettre en place des outils de suivi et de gestion des équipements. Devant la complexité croissante des opérations d'entretien des ouvrages et la lourdeur des tâches administratives, certaines collectivités optent pour une délégation totale ou partielle du service.

Les prix sont plus élevés quand l'organisation est intercommunale que lorsqu'elle est communale. Si la commune délègue la gestion à un prestataire, les prix sont également toujours plus hauts qu'en gestion en régie. En Auvergne, le prix du m³ d'eau potable atteint 3,05 € en organisation intercommunale, supérieure de 30 % au prix relevé lorsque la commune assure elle-même cette compétence. En gestion déléguée, il est de 3,07 €, soit 17 % de plus que le prix en régie. Ainsi, aux extrêmes, dans une organisation communale et gérant en régie à la fois l'eau et l'assainissement, le m³ est facturé en moyenne 2,17 €. Quand les communes sont regroupées et qu'elles font appel à un prestataire pour les deux services, le prix moyen atteint 3,08 €.

Entre 2004 et 2008, l'écart entre ces prix extrêmes s'est réduit, passant de 1,42 € à 0,91 € en Auvergne, conséquence d'une hausse plus forte en régie qu'en délégation. Le coût de l'organisation la plus onéreuse, intercommunalité avec gestion déléguée, a même reculé en Auvergne sur cette période.

Des prix plus élevés en intercommunalité et en délégation Prix 2008 de l'eau en € par m³ selon l'organisation et la gestion des services dans les communes avec assainissement collectif

	Organisation		
	Communale	Intercommunale	Ensemble
Gestion en régie	2,17	3,02	2,62
Gestion en délégation ou mixte	3,07	3,08	3,07
Ensemble	2,35	3,05	2,76

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008

Méthodologie

L'enquête 2008 auprès des communes sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par le Service des statistiques et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Elle fait suite aux enquêtes qui portaient sur les années 1998, 2001 et 2004. Elle étudie les services publics d'eau et d'assainissement sous divers aspects : organisation, traitement, réseaux, consommation, coût, ... L'enquête a été réalisée par sondage auprès d'un échantillon de 5 215 communes (métropole et Dom). Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. En Auvergne elle a porté sur 166 communes dont toutes celles de plus de 10 000 habitants.

L'enquête est complétée par des données de la Direction générale de la Santé sur les unités de distribution de l'eau des communes de l'échantillon, sur l'origine de l'eau et les traitements appliqués pour la rendre potable. Elle intègre des informations extraites des bases de données «gestion des services publics» des services départementaux du ministère chargé de l'Agriculture et des données sur les stations d'épuration de moins de 200 équivalent-habitants récoltées par les services d'assistance technique auprès des stations d'épuration. Les prix moyens sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations du recensement de la population.